ne se rappelle l'adresse du ci-devant solliciteur-général Taschereau aux éleeteurs de Dorchester dans laquelle il se déclarait opposé aux taxes? A l'heure qu'il est, on nous dit que M. Turcott se sert des mêmes moyens auprès des électeurs de Champlain. Est-ce que l'administration, si elle était sincèrement attachée aux intérêts du peuple, ne devrait pas répudier ces actes dont elle devient solidaire? Si elle ne le fait pas, c'est qu'elle ne veut pas l'exécution d'une loi qui est son ouvrage. Nous ne prétendons pas dire que cette loi ne doit pas être amendée. Au contraire, nous croyons qu'elle a besoin d'amendements et qu'il faut se hâter de les faire, mais l'esprit de la loi et du système par elle établi doit rester le même, le changer serait très mal. En législation, l'incertitude ne vaut rien, si vous changez aujourd'hui ce que vous avez fait hier, vous accoutumez le peuple à ne plus croire à la bonté et à l'efficacité de vos lois.

CONSEIL LEGISLATIF.

Jeudi, 17 juin, 1847.

Des débats importants ont eu lieu hier sur les résolutions introduites par l'honorable John Neilson dont voici la substance:

" Que par les capitulations de 1759 et 60 il a été stipulé que les habitants du Canada conserveront la propriété de leurs biens; que par le traité de paix de 1763 Sa Majesté Britannique leur garantit la liberté de la religion catholiqne: que la province de Québec fut divisée en deux provinces celle du Haut et celle du Bas-Canada que par un acte du parlement de la Grande-Bretagne et d'Irlande (l'acte d'Union) les deux province furent réunies et que par le même acte on accorda à chacune d'elles *un nombre égal de représentants* sans toute fois garantir le systême de lois par lequel les biens des habitants du Canada avaient été protégés; que le gouvernemen intérieur fut confié à un conseil exécutif responsable, principe reconnu par les résolutions de l'assemblée du 3 septembre 1841; que le conseil exécutif qui se compose de NEUF membres, n'en a qu'*un* seul qu'on puisse supposer avoir une communauté de sentiments et d'intérêts avec les habitauts du Bas-Canada; qu'un tel état de chosses met en danger les droits, les privilèges et les libertés des descendants des premiers colons du pays. Enfin que le conseil législatif *regrette que la Prérogative royale n'ait pas cté exercée* dans le but de remédier à cet état de choses qui, aux yeux du conseil, paraît être incompatible avec la justice et d'une tendance dangereuse."

M. Neilson prend la parole et dit: qu'on pouvait croire les faits mentionnés dans ses résolutions; qu'il se portait garants de leur exactitude. La grande majorité des habitants de cette province ne sont pas représentés dans le gouvernement et ils ont droit de se voir placés de manière a pouvoir se protéger eux-mêmes, au lieu d'être à la merci de gens qui n'ont en commun avec eux ni interêts, ni sentiments. Dans le Conseil Exécutif il n'y a qu'une personne de leur race. Toutes les tentatives que l'on a faites pour corrompre les habitans du Bas-Canada ont eté infructueuses. Sans ces mêmes habitans cette p-ovince partageait le sort des autres colonies anglaises en Amérique. Benjamin Franklin a été envoyé comme émissaire accompagné d'un prêtre catholique d'une grande influence; mais ni l'un ni l'autre n'avaient pu réussir. Le peuple ne voulut jamais joindre les envahisseurs et a bien défendu le pays contre l'invasion. On ne voulut pas d'abord organiser la milice, de peur qu'elle ne fit pas son devoir. Ce ne fut qu'à la dernière heure, en septembre et octobre qu'on l'arma et les canadiens-français formaient la majorité de ceux qui ont défendu la citadelle de Québec. Si de malheureux événements sont survenus depuis, un bien petit nombre fut compromis, pas un par cent de la population du Bas-Canada. L'hon. monsieur exprima sa conviction que le gouvernement anglais désire rendre justice à tous ses sujets en Canada et termine en demandant l'adoption de ses résolutions.

M. Sullivan s'adresse ensuite au conseil et dans un éloquent dtscours il condamna l'ordre de choses actuel, et nia qu'il y eût dans l'administration un seul homme possédant lo confiance des canadiens-français.

M. Caron parla aussi au long en faveur des résolutions. Nous regrettons de ne pouvoir publier son discours qu'on nous dit avoir été excellent. M. Caron défendlt avec beaucoup d'habileté et de tact la position par lui prise dans les récentes négociations et repoussa énergiquement les attaques portées contre ses compatriotes par leurs adversaires politiques.

A sept heures P. M. le Conseil s'ajourna. Aujourd'hui à 1h. P. M.. les débats ont été repris.

Les journnux angluis de ce matin annoncent avec joie le rejet de ces résolutions. Il n'en est rien pourtant. La discussion a simplement été ajournée,—et on nous dit qu'hier soir s'il y avait eu une division, il y aurait eu 11 voix pour et 10 contre.

☞ P. S. A l'heure où nous mettons sous presse, nous apprenons que la majeure partie de ces résolutions sont passées par une majorité d'une voix et que quelques unes ont été rejetées par la voix prépondérante de l'orateur.

LA LANGUE FRANÇAISE EN CANADA.

UN MOT DE RÉPONSE AU COURRIER DES ETATS-UNIS.

Notre estimable confrère du *Courrier des Etats-Unis* dans son numéro du 8 juin, adresse aux journalistes Canadiens quelques reproches au sujet du langage employé par eux dans leurs journaux, qui, dit-il, en déshonore trop souvent les colonnes, et en stigmatise l'esprit français. Nous avons pris, pour ce qui nous concerne, ces remarques en bonne part. Les sympathies du *Courrier* pour le journalisme, organe de la race française en Canada et pour la *Revue Canadienne* en particulier, nous en faisaient un devoir. Cependant, tout en admettant la justesse des observations, dont il s'agit, nous ne pouvons nous empêcher d'offrir à l'attention du *Courrier* et du public en général, quelques mots de défence qui, s'ils n'ont l'effet de nous justifier entièrement, serviront toujours de circonstances atténuantes, et nous donneront droit à une plus large part de l'indulgence des lecteurs.

Chaque science a ses expressions techniques; la jurisprudence anglaise a par conséquent les siennes. Par exemple, les mots *writ*, *warrant*, sont des expressions consacrées par les lois de l'Angleterre. Nous ne pouvons donc nous empêcher d'en faire usage, même en parlant français, par la raison toute simple que la langue française ne nous en offre pas d'équivalents et dont nous pourrions nous servir en toute sureté. Le fait est que depuis la cession du pays, nos nouvelles lois ont introduit ces expressions et beaucoup d'autres, qui sont bien comprises dans la pratique et qui par conséquent font partie de notre langue légale et constitutionnelle. L'usage fréquent de ces termes a pour ainsi dire, francisé en Canada des locutions anglaises qui en France seraient considérées non seulement vicieuses, mais barbares; ainsi avec la meilleure volonté du monde et le plus grand respect pour le Dictionnaire de l'Académie, les journalistes canadiens sont obligés d'employer en écrivant de ces locutions usuelles et stéréotypées, qui aujourd'hui sont incarnées dans le langage du pays.

Quant à certaines autres incorrections le *Courrier* avoue lui-même qu'il n'est pas exempt de reproches à leur sujet; aussi est-ce avec l'esprit de la plus parfaite indulgence que nous soumettons à son tribunal littéraire, l'expression que l'on trouve dans le premier paragraphe de son *Bulletin* du 8 juin courant: "*Il faudra enlever le chemin de la capitale à la pointe d'unc nouvelle victoire*" le savant rédacteur voulait sans doute faire usage de ce qu'on peut appeler une phrase faite, et dire: "*se frayer le chemin de la capitale à la pointe de l'épée;*" la métaphore, il en conviendra, est un peu forcée. On en trouve souvent dans son journal qu'un puriste condamnerait. Nous ne mentionnons cela que pour corroborer l'assertion du rédacteur lui-même, combien il est difficile d'écrire et d'écrire sans cesse sacs laisser glisser quelques fautes. Cependant nous nous plaisons à reconnaître la supériorité de notre publiciste et nous avouons sincèrement que nous serions glorieux de mériter en quelque sorte de lui être comparé.

Emigration de Canadiens aux Etats-Unis.—Nous regrettons toujours d'entendre parler de migration de Canadiens aux Etats-Unis, malheureusement ces migrations ne sont que trop réelles. Cette année encore des milliers de jeunes gens quittent nos paroisses pour aller courir à l'étranger les hazards d'une vie avantureuse. Il est rare que ceux qui vont aux Etats-Unis, s'y enrichissent et y fassent fortune, la plupart reviennent après quelques années, aussi pauvres qu'au paravant. Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos compatriotes des campagnes à ces faits. C'est à eux surtout qu'il importe de persuader à notre jeunesse de ne pas aller dépenser follement son énergie hors du pays, quand elle pourrait l'employer ici avec tant d'avantage pour elle-même et du profits pour notre société, par exemple, en établissant les townships.

Qu'il y ait des Canadiens aux Etats-Unis qui font fortune et qui réussissent, il n'en peut être autrement. Il faut bien que sur le grand nombre quelques uns sugissent. Nous en trouvons même par ci-parlà, qui avancent vite dans l'échelle sociale. Témoins, le Juge Beaubien, maintenant établi au mexique et le col. Dumas, qui commande les volontaires du Missouri. Ces deux messieurs sont nés le premier près de Nicolet et le second quelque part dans le district de Montréal; tous deux ont quitté le Canada, il y a 15 à 20 ans, et comme on voit, ont acquis déjà une belle position. Mais comme nous disions les exemples sont rares. Mieux vaut cent fois pour nos jeunes gens, demeurer au pays que de tenter fortune ailleurs, car partout aujourd'hui, il faut gagner péniblement les biens qu'autrefois elle dispensait d'une main prodigue.

EMIGRÉS.—Nous apprenons qu'enfin le gouvernement a pris des mesures pour améliorer l'état des émigrés aux *sheds*, près de cette ville. On leur fait porter des secours. Il en était temps, car vraiment, c'était une honte de laisser périr ainsi à nos portes, faute d'aliments et de secours, des milliers de ces pauvres malheureux. Cependant il y a encore beaucoup à faire, et nous invitons les citoyens charitables et les âmes philantropiques à aller faire une visite aux *sheds;* ils pourront voir de leurs yeux l'étendue des maux qu'il y a et le sublime dévouement des sœurs et des prêtres catholiques.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'AGRICULTURE.

Une assemblée générale de messieurs désirant former cette société a eu lieu à l'Hôtel Donegana, mercredi le 16 juin 1847. La réunion fut très nombreuse, l'hon. A. N. Morin M. P. P. fut appelé au fauteuil et William Evans Ecr. prié d'agir comme secrétaire.

L'honorable président expliqua le but de l'assemblé.

Sur motion de l'hon. F. P. Bruneau secondée par E. Colville écr., M. P. P.

Résolu,—1o. Que l'assemblée approuve et confirme les procédés adoptés a l'assemblée du 3 mars dernier et que les résolutions alors passées depuis la 1ère à la 10e feront partie de la constitution de la société canadienne d'agriculture.

Proposé par A. LaRocque, écr., secondé par J. M. Lamothe, écr.

Résolu,—2o. Que les messieurs élus à l'assemblée du 3 mars comme officiers de la société qui ont accepté, soient les officiers de la société pour l'année courante, avec pouvoir à leur première assemblée de choisir le président de la société pour la même période, et les directeurs maintenant nommés formeront le CONSEIL DE LA SOCIETE CANADIENNE D'AGRICULTURE.

Noms des Officiers qui ont accepté:

Vice-Présidents—L'hon. Sir James Stuart, Juge en chef, (membre à vie); l'hon. P. B. De Boucherville, (membre à vie); l'hon. Wm. Morris, (membre à vie); Major Campbell, secrétaire civil, (membre à vie); l'hon. A. N. Morin, M. P. P.; l'hon. L. H. LaFontaine, M. P. P.; G. R. S. De Beaujeu, écr.; *Directeurs*—L'hon. B. Jolliette, l'hon. P. H. Knoulton, (membre à vie); l'hon. F. P. Bruneau, l'hon. Adam Ferrie, l'hon. Robt. Harwood, l'hon. Francis Hincks, l'hon. commissaire Casgrain, A. M. Armstrong, écr., M. P. P.; Thos. Boutillier, écr., M. P. P.; L. Lacoste, écr. M. P. P.; Malcolm Cameron, écr., M. P. P.; L. T. Drummond, écr., M. P. P.; B. H. LeMoine, écr., M. P. P.; A. Jobin, écr., M. P. P.; Jacob DeWitt, écr., M. P. P.; R. N. Watts, écr., M. P. P.; A. F. Méthot, écr., M. P. P.; Jacques F. Lantier, écr., M. P. P.; Duncan Finlayson, écr.; col. Taché, D. A. G.; F. A. LaRocque, écr.; John Yule, écr., (membre à vie); capitaine John Clark; A. N. Newman, écr.; Wm. Evans, *Secrétaire* et *Trésorier*.

Différentes résolutions furent ensuite passées, pour demander à Son Excellence le Gouverneur-Général de devenir le patron de la société, pour exprimer le grand besoin d'améliorer la culture pour la prospérité du pays; la nécessité de publier un journal agricole, de former un collége pour répandre les connaissances agronomiques, faire incorporer la société, etc. etc.

L'ORATEUR DU CONSEIL LEGISLATIF.—La nomination de l'honorable Peter McGill a été le sujet d'une assez longue discussion dans le Conseil Vendredi dernier. Quelques membres s'exprimèrent fortement contre cette nomination prétendant quelle était incompatible avec la situation occupée déjà par ce monsieur, de président de la Banque de Montréal; cette situation, en effet, sous tout autre gouvernement, aurait empêché M. McGill d'être nommé Orateur du Conseil Législatif et membre du Cabinet, car c'est donner à une institution financière un grand avantage sur toutes les autres. L'hon. M. Ferguson cita le cas de Lord Sydemham qui lorsqu'il devint membre du Cabinet en Angleterre abandonna une grande maison commerciale à laquelle il appartenait etc. MM. DeBoucherville, Ferrie, Irving, parlèrent dans le même sens, la proposition mise aux voix fut perdue par 15 voix contre 4.

LA TEMPÉRANCE.—Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, aux amis de la tempérance et surtout aux nombreuses familles du Bas-Canada, qui ont des membres demeurant à Bytown ou dans ses environs en publiant un article, qui a paru le 22 mai dernier dans le *Packet* journal de cette dernière ville.

" Nous éprouvons beaucoup de satisfaction de pouvoir annoncer que les progrès de la tempérance s'étendent de jour en jour à Bytown. La plupart des canadiens français établis ici et dans les environs se sont enrolés sous la glorieuse bannière et ont prie les engagements sacrés. Il y a dans ces faits des germes de moralité et de bonheur futurs, qui promettent beaucoup. Le Révérend M. Chiniquy, le Père Mathieu du Canada, qui a écrit un excellent livre, le "Manuel de la Température" tant recommandé par la presse de Montréal, était ici dimanche dernier. Le zélé apôtre a fait un appel éloquent à ses compatriotes, qui a eu un prodigieux succès. On nous dit qu'une traduction anglaise, de son ouvrage sera bientôt publiée. Nous ne doutons pas qu'elle sera lue avac le plus grand intérêt par tout le monde."

Nous sommes redevables à notre confrère de la *Minerve* pour la matière que nous publions aujourd'hui supplémentairement (la fin des débats, sur l'Adresse et les affaires Parlementaires,) pour lesquels nous lui offrons nos meilleurs remerciments.

La question de l'élection de M. Robinson pour Simcoe, doit être prise en considération par la chambre ce soir.

L'élection de Dorchester est fixée au 30 courant.

F. Lemieux écuyer, accepte la candidature et sera problablement élu par acclamation.

Les grandes questions commerciales et économiques ne tarderont pas à occuper l'attention du parlement. M. Ermatinger doit introduire mercredi prochain une série de résolutions tendant à repousser comme dangéreux les principes du *free-trade* et l'égalisation des droits différentiels. M. Ermatinger s'imagine que l'Angleterre va donner encore la préférence à nos produits sur ses marchés! Nous suivrons ces questions avec le plus grand intérêt. En attendant nous devons dire que M. Sherwood le chef du cabinet est un *free-trader*. Nous ne savons trop ce que pense là dessus M. Cayley. Mais quoiqu'en disent les protectionnistes, l'Angleterre ne changera pas pour nos beaux yeux, sa politique commerciale et économique.

LA TEMPÉRATURE. — Après les longues pluies que nous avons eu depuis 15 jours, le temps semble disposé à se remettre au beau. On craint généralement que les semences en souffrent.

Les nouvelles du Haut-Canada nous apprennent qu'il y a beaucoup de blés semés cette année, mais on craint la mouche. A l'ouest des Etats-Unis les récoltes ont la plus belle apparence.

L'ECHO DE LA PRESSE.—Tel est le titre d'un nouveau journal qui doit bientôt paraître à St. Michel, comté de Bellechasse district de Québec, sous la direction de M. M. Eugène l'Ecuyer et Cie.

Nous regrettons d'apprendre qu'hier soir en Comité Général le bill de M. Laurin ayant pour but d'accorder des honoraires aux avocats dans les cours des commissaires qui avait pasé sa seconde lecture après quelques débats, a été négativée. Quand vint la division plusieurs de nos membres étaient absents, il y eut 17 voix pour et 17 contre, M. MacDonald de Kingston, président du comité donna sa voix prépondérante contre.

Lord Durham, accompagné de lord Mark Kerr, voyage maintenant en Haut-Canada.

POST-SCRIPTUM.

Parlement Provincial, vendredi, 18 *juin* 1847.

☞ Quatre heures P. M.—M. Scott donne avis que mardi prochain il proposerait d'adopter une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien exercer la prérogative de manière à former une administration forte et qui puisse mériter la confiance du pays.

AVIS IMPORTANT.

AUX ABONNES

De la Ville et des Campagnes.

Le premier semestre de l'année 1847 *expire dans quelques jours. Nos abonnés de la ville voudront bien ne pas tarder à payer le montant de leurs comptes à notre collecteur ou à nos bureaux.*

Nos abonnés des campagnes sont priés de se conformer également à nos conditions d'abonnement; sans cela, point de journal.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

SOUMISSIONS POUR IMPRESSIONS.

AVIS est par les présentes donné que le *Comité Permanent des Impressions* pour l'Assemblée Législative recevra d'ici à MERCREDI prochain à ONZE heures A. M., des *SOUMISSIONS* des Propriétaires d'Etablissements Typographiques en cette ville pour IMPRESSIONS et RELIURES dans les formes suivantes:

FORMES DES SOUMISSIONS

POUR LES IMPRESSIONS DE TOUS LES JOURS.

Composition par 1000: Ems.	anglais	fran.
Tirage par Token de 250	dito	dito.
Impressions sur du papier Crown simple.	dito	dito.

IMPRESSION DU JOURNAL ET DE L'APPENDICE.

	Anglais.		Fran.	
Composition pour 1000 Ems.	jrn.	app.	jrn.	app.
Tirage par Token de 250	dito	dito	dito	dito.
Impressions sur du papier Crown simple	dito	dito	dito	dito.

RELIURES.

Par vol n'excédant pas 600 pages, demi reliures, avec Titres, dos en marocains et coins *idem.*

Nota.—L'Impression du Journal et Appendice à être commencée immédiatement.

ALFRED PATRICK,
Greffier des Comités.

Chambre du Comité,
Assemblée Législative.
18 juin.

ÉTABLISSEMENT DE FERRONNERIE CANADIEN.

ENSEIGNE de la CHARRUE DOREE.

No. 91,

Cois des rues St. Paul et St. Denis

MAISON DE M. FLEURY ST. JEAN.

LE Soussigné a reçu par les derniers arrivages un assortiment complet et général de toute espèce d'articles, en fait de ferronnerie, quincaillerie etc., etc.

—AUSSI.—

Huiles, Vitres, Peintures, etc., etc., etc., auquel il invite l'attention des marchands de la campagne, de ses amis et du public en général.

JANVIER H. TERROUX.

18 juin, 1847.

SITUATION DEMANDÉE.

UN jeune homme d'une famille respectable, qui a fait un cours d'étude, désirerait se placer dans une campagne de Montréal, pour y tenir une école modèle. Les meilleurs documens seront fournis en tems et lieux. Le français, le latin, le grec, l'anglais, la tenue des livres, la musique vocale et instrumentale, feraient les principaux fondemens de l'école. Un cours régulier sur la *botanique* serait offert, si le lieu présentait quelqu'avactage à cette science.—Pour plus amples informations s'adresser à M. l'éditeur de la *Revue Canadienne* à Montréal, rue St. Vincent, No. 15, franc de port.

18 juin, 1847.

LIVRES NOUVEAUX.

MAINTENANT en vente, à Librairie des soussignés, uno collection considérable de livres, propres à être donnés EN PRIX où former le fond d'une BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouve les ouvrages suivans:

Bibliothèque de la Jeunesse	Chrétienne,	in 8o., 35 vol.	dans la collection
Do	do	do	in 12, 70 vol. dans la collection
Do	do	do	in 18. 100 vol. dans la collection
Do	des Ecoles Chrétiennes	in 12. 53 vol.	dans la collectirn
Do des petits enfans	32o. 30 vol.	dans la collection	
Do des enfans pieux	32o. 50 do	do	do
Do de l'eufance chrétienne	50 do	do	do

Chaque volvme se vend séparément,

—AUSSI.—

Un assortiment très varié de livres de prières avec reliure ordinaire de 4s. à 60s la douzaine, do do avec riche reliure et tranche dorée de 18s. à 75s. la douzaine,

—DE PLUS.—

Une collection de livres de littérature, droit, médecine, etc., etc., etc. reçus par les premiers vaisseaux du printemps.

E. R. FABRE & CIE.

Librairie Canadienne
Rue St, Vincent, No. 3.
18 juin, 1847.

MAGASIN CANADIEN DE FERONNERIE.

LE Soussigné reçoit à présent par différents vaisseaux de Liverpool, *Ann, Britannia, Montezuma, Chapman, Aqua Marine, etc. etc.*

Fer anglais assorti,
Banke Best Feuilliard,
Boites de Boues, Bêches Pelles &c. &c.

De plus, un assortiment de Quincaillerie et Cotellerie.

Les Marchands de la compagne trouveront de l'avantage à venir examiner son assortiment vû qu'il a expressement été importé pour le commerce du Bas-Canada.

A vendre à des conditions faches.

W. F. LESTE,
No. 81 Rue St. Paul, et
" 70 Coin de la Place
Jacques Cartier.
18 juin.

ROMUALD TRUDEAU,

APOTHICAIRE.

A transporté sa Pharmacie du No. 106, rue St. Pau au No. 111, au coin de la rue St. Jean-Baptiste. —18 ma

ECOLE DE MEDECINE

ET DE CHIRURGIE DE MONTRÉAL.

L'ECOLE de Médecine et de Chirurgie de Montréal donne avis que les chaires de " Médecine Légale " et de " Principe de Médecine " seront mises au concours le 4 AOUT prochain, à 11 heures A.M. Le Concours aura lieu dans l'INSTITUTION rue ST. URBAIN.

Les applications doivent être faites au Secrétaire,

DR. SUTHERLAND.

11 juin, 1847. j4a

UN SECOND CONCOURS, au même lieu, à la même heure, aura lieu le 16me AOUT afin d'élire des professeurs d'*Anatomie* et de matière médicale.

18 juin.

BATISSE DE PRESBYTERE.

LES syndics élus, pour la construction d'un PRESBYTERE, et ses dépendances à la Pointe-Claire, donnent avis qu'ils recevront jusqu'au 18 JUIN courant, des propositions à ce sujet.

Les personnes désirant entreprendre, pourront prendre communication du plan et du dévis des ouvrages en l'étude de M. VALOIS, Notaire du lieu.

Pointe-Claire, 7 Juin, 1847. 3i.

BRASSERIE PIGEON,

LES Soussignés étant obligés de se tenir souvent à leurs voutes du pied du courant où se trouve leur bière d'été, informent respectueusement les personnes qui désirent leur transmettre des ordres, qu'elles doivent les filer au Bureau de Poste où leurs vendeurs passent régulièrement tous les jours.

PIGEON, DORAY et SAUVAGEAU.

Montréal, 5 Juin, 1847. 3i.

AVIS.

LES CENSITAIRES de l'Ile de Montréal, de St. Sulpice et du Lac des Deux Montagnes sont avertis,

1o. Que le délai de sept années accordé par l'Ordonnance 3e. Vict. ch. XXX (8 juin 1840) pour le payement des arrérages de LODS ET VENTES étant expiré le 8 courant, les dits *Lods et Ventes* sont maintenant exigibles.

2o. Que les taux de Commutation fixés par la dite Ordonnance pour les sept années à courir depuis le 8 juin 1847 au 8 juin 1854, seront comme suit:

Au lieu d'un Vingtième..... UN DIXHUITIÈME.
" d'un Seizième..... UN QUATORZIÈME.
" d'un Douzième..... UN DIXIÈME

☞ Aucun Censitaire ne peut demander la Commutation avant d'avoir liquidé les arrérages sur les terrains qu'il veut commuer.

Toute commutation qui ne s'élève pas à £100, est payable comptant; celle montant à £100 et au-dessus, peut, à la volonté du Censitaire, rester sur le terrain, à rente foncière rachetable.

Tout nouvel acquéreur qui se présentera pour commuer dans les 20 jours après son acquisition, obtiendra remise de ses propres lods, en payant comptant le montant de la commutation; mais le terme de 20 jours est de rigueur, et ceux qui négligeront de se présenter dans ce temps, auront, en sus de la commutation, à payer les lods et ventes.

JOSEPH COMTE, Ptre.
Procureur.

Montréal, 9 juin 1847.

EAUX DES SOURCES DE VARENNES.

LE soussigné avertit le public qu'il a été nommé AGENT pour cette ville, pour la vente des eaux salutaires des SOURCES DE VARENNES. Ceux qui désirent s'en procurer voudront bien s'adresser au No. 63 rue St. Paul, vis-à-vis le marché Bonsecours.

Wm. McDONALD.

1er juin.

FETE NATIONALE.

GRANDE SOIREE PUBLIQUE

DONNÉE PAR

L'INSTITUT CANADIEN,

SOUS LE PATRONAGE DE
MESDAMES LAFONTAINE,
" ERMATINGER,

JEUDI, LE 24 JUIN COURANT

JOUR DE LA ST. JEAN-BAPTISTE.

DANS UNE DES GRANDES SALLES DU

MARCHE BONSECOURS,

Qui sera pour l'occasion illuminée par le Gaz.

Les Dames prendront le Fauteuil à 8½ h. P.M.
La danse commencera à 9 heures P.M.

Les Rafraichissements seront fournis par M. TONNET. Deux corps de musique seront employés pendant tout la soirée.

PRIX DES CARTES DADMISSION:

Pour un membre de l'Institut seul ou avec une dame, 7s. 6d. et 2s. 6d. pour chaque autre dame.

Pour un monsieur non membre de l'Institut, 7s. 6d. et 2s. 6d. pour chaque dame.

On peut se procurer des cartes chez Messrs. FABRE & CIE., DR. TRUDEL, MME ST. JULIEN, TONNET, Messrs. GALARNEAU & ROY, à l'HOTEL DONEGANA et au Bureau de M. CHS. E. BELLE, Notaire, rue St. Paul.

Les membres de l'Institut devront se pourvoir de leurs cartes d'admission le plus tôt possible, en s'adressant à Mr. O. P. W. DORION, au Bureau de Messrs. CHERRIER & DORION, No. 22, rue St. Vincent.

11 juin, 1847.

EN VENTE

A LA LIBRAIRIE CANADIENNE

D'E. R. FABRE & CIE.

UNE TETE

D'ANATOMIE CHIRURGICALE,

EN CUIR REPOUSSÉ.

Publiée par MM. les Drs. Carteaux et Chaillon.

CETTE TETE est peinte d'après nature avec beaucoup de soin et fixée sur une planchette légère, etc.

PRIX, £3.

Rue St. Vincent, no. 3,
4 juin, 1847.

FROMAGE DE GRUYERE.

QUELQUES moules seulement de fromage de Gruyere. Prix, 1s. 3d. par livre.

A vendre par
E. R. FABRE & CIE.

4 juin, 1847.